



APIFA
Association des
Parents
Indépendants du
Faubourg de
l'Arche

Pierre de Ronsard

apifa.ronsard@gmail.com

Site internet : www.apifa-courbevoie.fr



LIVRET D'ACCUEIL 2020/2021

BIENVENUE DANS VOTRE ÉCOLE PIERRE DE RONSARD

Enseignement - Instruction

Education Nationale

Extrascolaire - Périscolaire

Mairie - VAL

Co - éducation

Parents d'élèves



Ensemble, nous construisons l'école de nos enfants



L'EQUIPE PEDAGOGIQUE



Aline CHEMIN
Directrice de l'école
Pierre de Ronsard



Les Enseignants

Mme Padeloup
classe de CP/CE1 A

Mme Fraysse
classe de CP/CE1 B

Mme Houot
classe de CP/CE1 C

Mr Michel
classe de CE2 A

Mme Chemin
classe de CE2-CM1 A

Mme Carlin
classe de CM1/CM2 A

Mme Mialet
classe de CM1/CM2 B

Mme Pradat
classe de CM2 A



Pour contacter l'équipe pédagogique:

École élémentaire Pierre de Ronsard
3 chemin Pierre de Ronsard
92400 COURBEVOIE

Mme Chemin, la directrice au 01 71 05 78 65
ou par email: 0922475r@ac-versailles.fr



Les objectifs de l'école élémentaire:

L'école élémentaire comporte le cycle des apprentissages fondamentaux (CP, CE1 et CE2), dit cycle 2 et les deux premières années du cycle de consolidation (CM1, CM2), dit cycle 3 qui se poursuit au collège. Au cycle 2, tous les enseignements interrogent le monde, la maîtrise des langages et tout particulièrement la langue française qui est une priorité.

Les enseignements sont organisés en **sept domaines** d'apprentissage :

- Français - Langue vivante étrangère - Enseignements artistiques (arts plastiques et éducation musicale) - Education physique et sportive - Enseignement moral et civique - Questionner le monde - Mathématiques



Votre rôle de parent:

En votre qualité de « parent d'élève », vous pouvez vous tenir informé et partager la vie de votre enfant :

- ❖ en lisant régulièrement les notes rédigées et affichées à votre intention
- ❖ en prenant RDV avec les enseignants et la directrice qui seront à votre écoute
- ❖ en vérifiant le cahier de correspondance tous les soirs
- ❖ en restituant dans les meilleurs délais tous les documents confiés à l'enfant
- ❖ en accompagnant les sorties scolaires quand les enseignants en font la demande
- ❖ en participant aux réunions et aux fêtes organisées par l'école
- ❖ en participant aux activités des associations de parents d'élèves

La réunion d'information :

Les enseignants réunissent les parents d'élèves de leur classe en tout début d'année. Cette réunion porte sur le programme de la classe et sur son fonctionnement, comme sur les leçons à la maison. La date vous sera communiquée par le biais du cahier de correspondance.

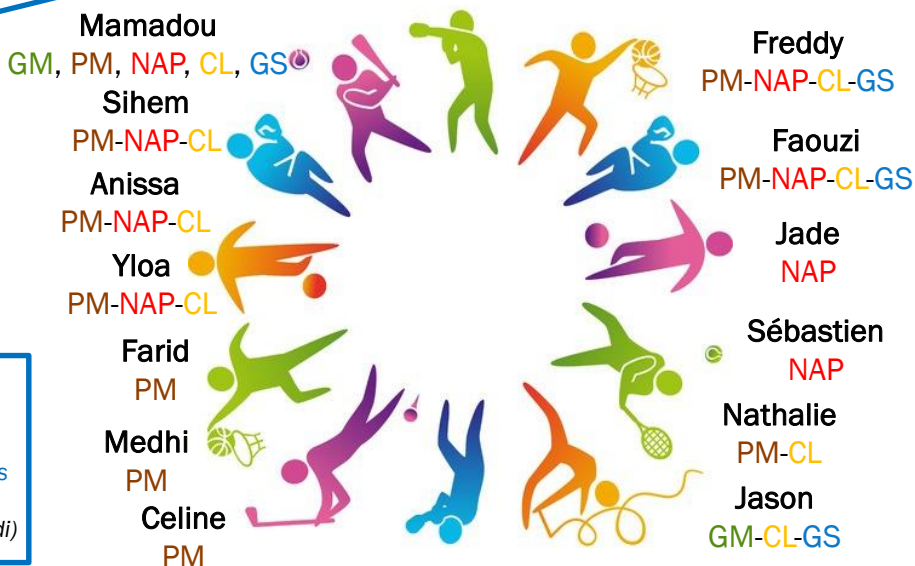
L'EQUIPE DU VAL – RONSARD

(Vacances - Animations - Loisirs)

L'équipe
d'animation

Mavoungou Freddy
Directeur du centre Ronsard

Faouzi
Adjoint à la direction



Centre de
Loisirs
(les mercredis
Après-midi)

Les activités

NAP

(Nouvelles Activités
Périscolaires)

(vendredi après-midi)

Pour contacter l'équipe du VAL:

M. Mavoungou Freddy au 01.71.05.78.65 ou au 06.33.54.42.03

mavoun.fm@gmail.com ou val.ronsard@ecoles.ville-courbevoie.fr

Blog: <http://valderonsard.e-monsite.com/>

GM: garderie du matin, **PM:** pause méridienne, **CL:** centre de loisirs, **GS:** garderie du soir

- **Le personnel de service :** Plusieurs agents de service assurent quotidiennement l'entretien des locaux.
- **La gardienne:** assure le gardiennage de l'école. Il en va de la sécurité de votre enfant. En dehors des heures d'ouverture des portes aux élèves, vous devez passer par la gardienne pour entrer dans l'école.

Santé et bien-être des enfants :

Si votre enfant est malade, l'école doit être prévenue de son absence. Dans certains cas, un certificat de non contagion peut être demandé au retour de l'enfant.

En cas de maladie chronique ou tout autre problème de santé nécessitant la prise ponctuelle de médicaments, un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) sera remis aux familles en début d'année. Aucune prise de médicaments sans PAI ne sera autorisée. En cas d'allergie alimentaire grave, les parents seront amenés à fournir un panier-repas.

Assurance :

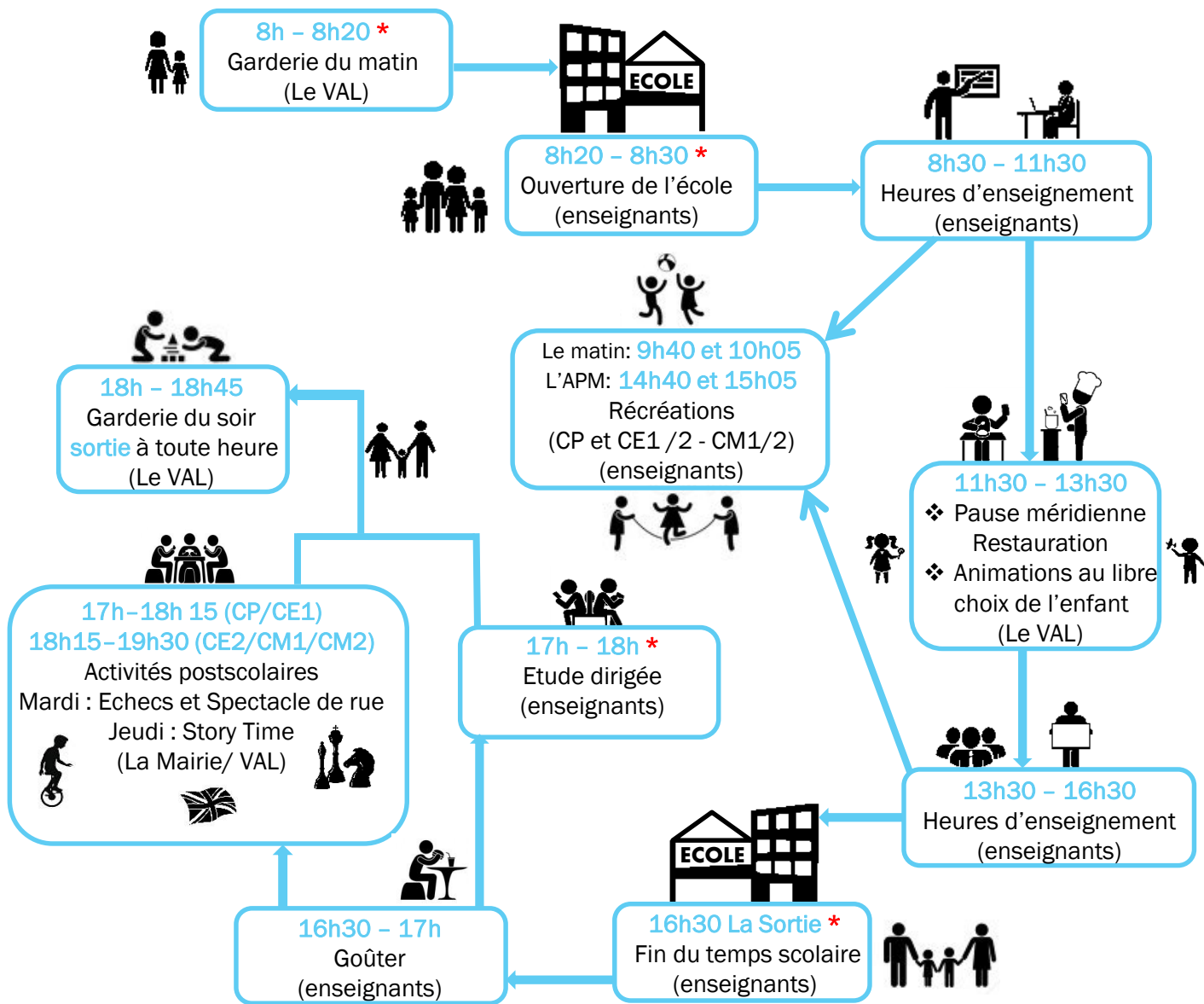
Une attestation d'assurance portant sur la responsabilité civile et l'individuelle en cas d'accident, sera à fournir en début d'année.

Fournitures scolaires à l'école élémentaire :

L'école, grâce à un budget alloué par la Ville, prévoit une grande partie des fournitures scolaires pour les élèves. Pour le matériel personnel, les enseignants distribuent une liste de fournitures à acheter en début d'année par les parents pour chaque enfant.

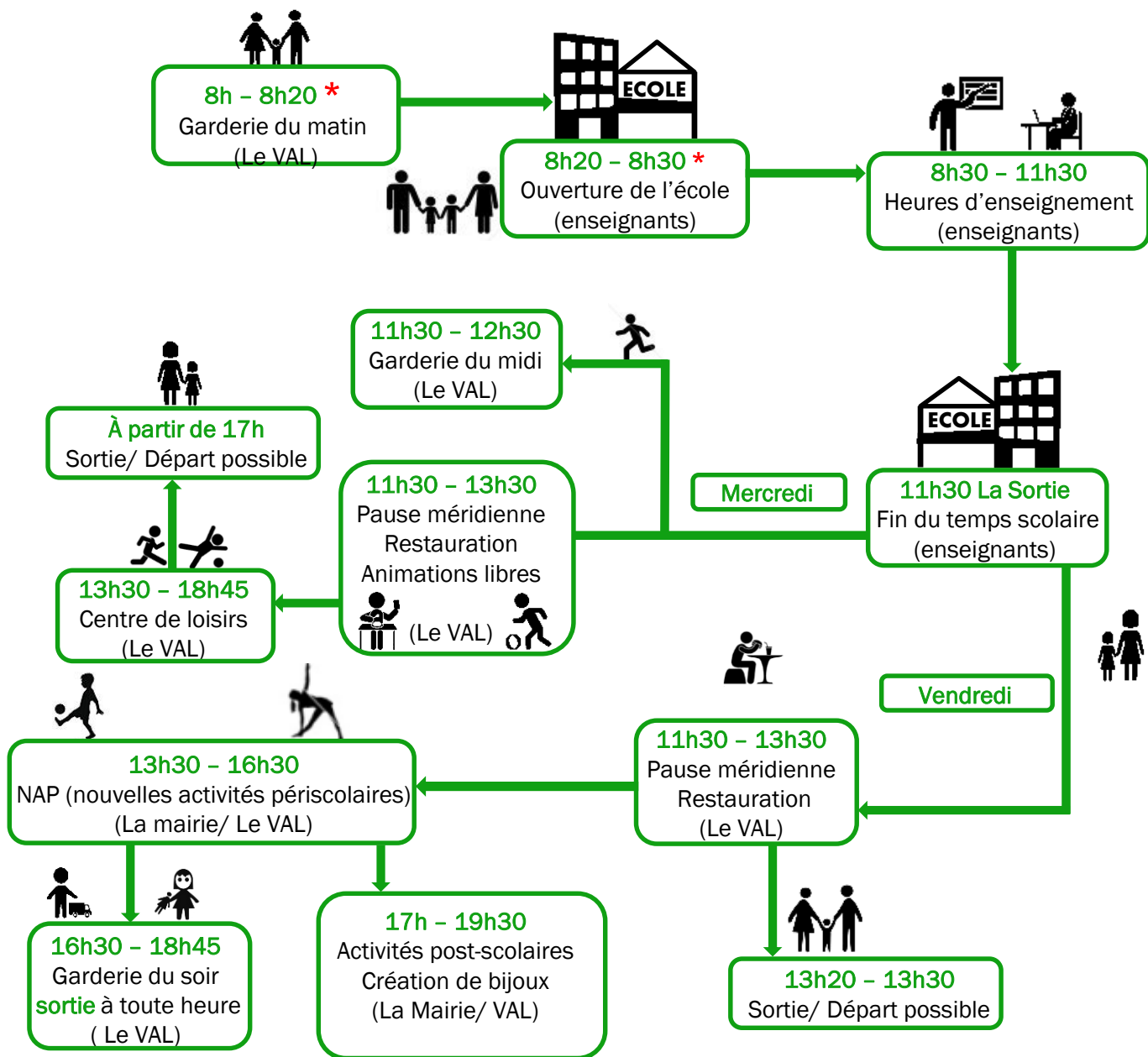
La journée d'un élève à Ronsard

Lundi, Mardi et jeudi



- Les parents n'accompagnent pas les enfants en classe. Les enfants se rendent dans la cour où les enseignants les reçoivent pour monter en classe.
- Les enfants qui déjeunent à l'extérieur quittent l'établissement à 11h30 et retournent à l'école entre 13h20 et 13h30.
- **Le goûter est fourni aux enfants qui fréquentent :**
 - Une activité post-scolaire de 1ère heure
 - L'étude surveillée en élémentaire
 - La garderie du soir le vendredi de 16h30 à 18h45La commande du goûter est liée à la présence de l'enfant à l'une de ces activités. Il est facturé en supplément du prix de l'activité qui est fréquentée.
- **Restauration Scolaire:**
Elle est ouverte le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11h30 à 13h30. Le vendredi l'enfant peut déjeuner et quitter l'école à 13h30. Il n'y a pas de restauration le mercredi midi pour les enfants qui ne fréquentent pas les accueils de loisirs du mercredi après-midi.

Mercredi et Vendredi



- **La garderie du mercredi midi** est ouverte de 11h30 à 12h30. Elle est réservée aux enfants qui ne fréquentent pas les accueils de loisirs du mercredi après-midi. Le repas n'est pas fourni durant la garderie du mercredi midi.
- **NAP (Nouvelles Activités Périscolaires):** Activité ouverte le vendredi de 13h30 à 16h30. Le goûter n'est fourni qu'aux enfants qui fréquentent la garderie de 16h30 à 18h45.
- **La garderie du soir:** Activité gratuite le lundi, mardi et jeudi de 18h00 à 18h45. Elle est réservée aux enfants qui fréquentent l'étude surveillée de 16h30 à 18h. Activité payante le vendredi de 16h30 à 18h45.

Informations diverses:

- Le règlement intérieur vous sera remis durant le premier trimestre.
- Les vacances scolaires sont consultables sur le site suivant (se référer à la Zone C) : <http://www.education.gouv.fr/pid25058/le-calendrier-scolaire.html>
- L'école est obligatoire. Cette obligation s'applique à partir de 3 ans pour tous les enfants jusqu'à 16 ans.
- Dans l'intérêt de l'élève et sa scolarité, la ponctualité est notamment demandée. L'accueil a lieu le matin entre 8h20 et 8h30.

Inscriptions aux activités périscolaires

(garderies, restauration, NAP, étude surveillée et accueil de loisirs du mercredi après-midi)

et aux activités postscolaires

(Spectacle de rue, Création de bijoux, Echecs, Story time)



VOTRE ENFANT ENTRE AU CP, OU N'A JAMAIS ÉTÉ SCOLARISÉ À COURBEVOIE

Pour les activités Garderie, Restauration, NAP, Étude surveillée - **NE VOUS PRÉCIPITEZ PAS !**

Ces activités ne sont pas soumises à quota, votre place est garantie. Vous avez jusqu'au 23/08/2020 pour réaliser les inscriptions.

Pour les activités postscolaires et pour l'accueil de loisirs du mercredi après-midi en forfait, les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre d'arrivée jusqu'à épuisement des places disponibles.

Au-delà, l'inscription se fera sur une liste d'attente.

Vous pouvez inscrire votre enfant en occasionnel (auquel cas vous devrez faire une demande complémentaire de réservation pour les mercredi souhaités, procédure disponible dès la rentrée sur votre espace personnel "Courbevoie chez Moi").

VOTRE ENFANT EST DÉJÀ SCOLARISÉ A COURBEVOIE

Votre enfant était déjà inscrit aux activités Garderie, Restauration, NAP, Étude surveillée ou à l'accueil de loisirs du mercredi en forfait : **PAS D'INQUIETUDE !**

Le renouvellement des inscriptions est automatique pour l'année scolaire 2020/2021. Votre place est garantie.

Les activités sont renouvelées sur la base des consommations du dernier mois ainsi que les inscriptions effectuées en début d'année. Vous avez jusqu'au 23/08/2020 pour modifier les inscriptions ou les jours de fréquentation si nécessaire.

Pour l'inscription aux activités postscolaires et pour toute nouvelle inscription à l'accueil de loisirs du mercredi après-midi en forfait, les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre d'arrivée jusqu'à épuisement des places disponibles.

Au-delà, l'inscription se fera sur une liste d'attente.

*** COVID 19**

Les horaires d'arrivée et de sorties peuvent être sujet à modification pendant la période du COVID, rapprochez vous des têtes de listes de l'école.

Garderie du matin de 8h à 8h20:

La garderie du matin est gratuite pour les enfants inscrits.

Seulement les enfants inscrits y sont accueillis.

Garderie du soir de 18h à 18h45:

Les parents doivent récupérer leurs enfants inscrits à la garderie du soir au plus tard à 18h45, et les enfants inscrits aux postscolaires 2^{ème} heure aux horaires de sorties 19h30 le mardi et vendredi et 19h le jeudi.

Au-delà, les parents se verront débiteurs d'une pénalité de 10 euros et leurs enfants seront à récupérer au commissariat de police si la personne responsable a un retard de plus d'une demi-heure sans prévenir.



NOUVEAU :

Un guide d'utilisation est à votre disposition pour vous accompagner dans vos premiers pas avec Courbevoie chez moi, disponible sur votre espace personnel.

1

Connectez-vous

Créez votre compte et identifiez-vous.

Pour cela, il vous faudra une adresse mail et choisir un mot de passe

2

Choisissez votre domaine

Retrouvez dans votre espace les services proposés.

Munissez-vous des pièces justificatives nécessaires avant de commencer une démarche.

3

Finalisation

Vous recevrez dans votre espace les confirmations de vos demandes.

Vous aurez également accès à l'historique de vos démarches.

Vous avez effectué une démarche d'inscription aux activités périscolaires pour votre enfant, Une fiche récapitulative de cette démarche est automatiquement intégrée dans votre porte-document, qui serait accessible depuis votre espace personnel Courbevoie Chez Moi.

Pour contacter le Guichet Famille:



Mairie de Courbevoie
2, place de l'Hôtel de ville
92400 Courbevoie
01 71 05 79 38



Horaires d'ouverture
Lundi, mercredi, jeudi et vendredi
de 8h30 à 17h30 sans interruption.
Mardi de 13h à 17h30



<http://www.ville-courbevoie.fr>
famille@ville-courbevoie.fr



EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE

ASSIDUITE SCOLAIRE:

La fréquentation régulière est obligatoire. En cas d'absence, les familles sont tenues de prévenir l'école très rapidement au 01 71 05 78 65.

- ❖ Absence de moins de 2 jours : faire connaître le motif par écrit.
- ❖ Absence de plus de 2 jours : fournir en plus un certificat médical.

VIE DANS L'ECOLE:

Les objets dangereux ou hors de mise (couteaux, bijoux, jouets électroniques, téléphones portables, objets connectés) sont interdits.

Vols, violences physiques ou morales, grossièretés ou agressions, comportement dangereux ou irrespectueux vis-à-vis d'autres enfants ou d'adultes sont interdits et peuvent faire l'objet de sanctions (avertissement, exclusion)

Pour que la lutte contre le harcèlement soit efficace, un protocole de suivi spécifique sera mis en place dès lors qu'une situation relevant du harcèlement sera identifiée dans l'école.

SANTE ET HYGIENE:

Les enfants doivent être confiés à l'école dans un état de propreté convenable et en bonne santé. En cas de maladie contagieuse, les périodes de convalescence doivent être respectées.

En aucun cas, un médicament ne sera administré par le personnel de l'école. Toutefois, en cas de maladie chronique, il est nécessaire d'établir un Projet d'Accueil Individuel pour la prise d'un traitement.

Un certificat médical est nécessaire pour le port des lunettes toute la journée.

COOPERATIVE:

Une caisse coopérative, alimentée par des dons volontaires de parents, permet de compléter l'équipement des classes, de renouveler le matériel éducatif et de financer les achats de matériel pour les fêtes.

LAICITE:

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent une appartenance religieuse est interdit.



Le règlement intérieur d'une école, élémentaire, définit l'ensemble des règles de vie de l'école. Il fixe les droits et les devoirs de chaque membre de la communauté éducative.

C'est aussi un document éducatif : il place l'élève en situation d'apprentissage de la vie en société et de la citoyenneté en le rendant progressivement responsable.

Le règlement intérieur est élaboré par le directeur d'école. Il est examiné puis voté lors du conseil d'école. Il rassemble et fixe dans un seul document l'ensemble des règles et des principes de vie dans l'école. Il fixe, par ailleurs, les mesures d'organisation de l'établissement :

Le règlement intérieur est affiché dans l'école dans un lieu facilement accessible aux parents et communiqué au maire.

Il est présenté, en début d'année scolaire, par le directeur d'école à l'ensemble des parents d'élèves inscrits. À l'occasion de l'admission d'un élève à l'école, ses parents ou responsables légaux attestent qu'ils ont pris connaissance du règlement intérieur.



APIFA
Association des
Parents
Indépendants du
Faubourg de
l'Arche

Créée début 2001, l'APIFA est une association de proximité indépendante et apolitique, constituée de plus de 150 familles de divers horizons.

L'APIFA est présente dans toutes les écoles du quartier Faubourg de l'Arche ainsi qu'au collège Georges Seurat.

L'APIFA est devenue en 19 ans la plus importante association indépendante de parents d'élèves de Courbevoie.

*Nous avons pour objectif de soutenir et de faciliter le bon déroulement de la scolarité de nos enfants ;
et, au quotidien, vous informer et être à votre écoute.*

Nos objectifs

- Permettre à tous les enfants de vivre une scolarité épanouie.
- Vous écouter, défendre vos intérêts moraux et matériels communs, vous informer, être le lien entre vous, parents, et l'équipe enseignante, les services municipaux, le VAL et l'inspection académique.
- Travailler en synergie avec les différents interlocuteurs pour trouver des solutions aux difficultés rencontrées.

Nous vous **représentons** aux conseils d'école, aux conseils du VAL, aux commissions menu et **agissons** lorsque cela est nécessaire.

Nos actions

A l'heure où nos enfants passaient aux nouveaux rythmes scolaires, l'APIFA a obtenu en concertation avec la mairie :

- La gratuité de la garderie du matin à partir de 8h.
- La baisse des tarifs de 41% de la garderie du soir.
- La mise en place de la garderie du mercredi midi.

Dans notre démarche d'amélioration continue, l'APIFA participe aux commissions menu ainsi qu'à des tests de cantine pour rassurer les parents sur la qualité des repas, l'encadrement par le personnel du VAL et le déroulement de la pause méridienne.

Tous nos membres APIFA habitent le quartier. Nous **partageons** des problématiques communes et les mettons au cœur de nos **préoccupations** et de nos discussions avec la mairie.

Parents et École, ont pour mission commune de réussir l'éducation des jeunes. Les parents d'élèves sont ainsi membres à part entière de la communauté éducative. Le dialogue avec les enseignants et l'ensemble des personnels permet d'assurer l'effectivité de leurs droits : droit d'information et d'expression, droit de participation.

Le droit de participation permet aux parents d'élèves de s'impliquer dans la vie de l'école ou de l'établissement. Tout parent d'élève, membre ou non d'une association de parents d'élèves, peut présenter une liste de candidats aux élections des représentants de parents d'élèves. Les parents sont ainsi amenés à participer, par l'intermédiaire de leurs représentants élus, aux différentes instances collégiales : conseils d'école, conseils de classe et conseils d'administration. Les associations de parents d'élèves peuvent intervenir dans les établissements scolaires sous certaines conditions.

L'APIFA vous présente son nouveau site internet

<https://www.apifa-courbevoie.fr/>

Et son blog APIFA - Ronsard

<http://apifa-ronsard.e-monsite.com>

- ✓ Pour vous **accompagner** au quotidien.
- ✓ Pour **écouter** vos préoccupations et vos points de vue tout au long de l'année.
- ✓ Pour **répondre** à vos questions.



Vous y trouverez toutes les informations souhaitées sur l'association, sur votre école, les actualités ou encore comment adhérer.

Sur notre blog APIFA – Ronsard, vous trouverez:

- ❖ Les CR (compte-rendu) des conseils d'école
- ❖ Les CR (compte-rendu) des réunions d'échange avec le VAL et la mairie (commissions menus)
- ❖ Le planning des NAP et les activités proposées au centre de loisirs par le VAL
- ❖ Des actualités diverses culturelles et administratives
- ❖ Des informations sur la Sécurité dans les écoles
- ❖ Des informations sur la section internationale britannique à Ronsard
- ❖ Des informations sur le Livret Scolaire Unique LSU
- ❖ Des liens utiles:
 - Inscriptions scolaires, menus de la cantine, espace famille
 - PPMS, consignes de sécurité dans les écoles, calendrier scolaire
 - Le numérique à Pierre de Ronsard
 - Le VAL à Pierre de Ronsard
- ❖ Des dossiers de sensibilisation divers:
 - La bonne utilisation des écrans « 3-6-9-12 grandir avec les écrans »
 - Les droits des enfants par l'Unicef



Et bien d'autres informations et liens utiles pour vous accompagner vous et vos enfants tout le long de l'année scolaire.

N'hésitez pas à nous écrire pour nous faire part de **vos questions**, de vos **préoccupations** éventuelles et de vos **points de vue**

Quel est le rôle des associations de parents d'élèves dans les écoles et les établissements ?

Dans le cadre de leur mission de représentation de membres de la communauté éducative et de leurs fonctions de médiation et d'information, les associations de parents d'élèves présentes dans l'établissement bénéficient d'un certain nombre de facilités. Elles disposent de moyens matériels : boîtes aux lettres, tableaux d'affichage, accès à la liste comportant les noms et adresses email des parents d'élèves de l'établissement qui ont donné leur accord à cette communication. Elles sont autorisées à faire connaître leurs actions auprès des autres parents d'élèves aux moyens de documents distribués aux élèves.

Les facilités ainsi accordées sont mises en œuvre dans des conditions de stricte égalité entre les associations concernées et dans le respect des principes de fonctionnement du service public d'éducation :

- respecter le principe de laïcité
- respecter les dispositions relatives à la vie privée et prohibant les injures et diffamation
- exclure toute propagande en faveur d'un parti politique ou d'une entreprise commerciale



Chaque année, des représentants de parents d'élèves sont élus par les parents d'élèves eux-mêmes, pour faciliter les relations entre les parents d'élèves et l'équipe pédagogique. Les représentants de parents d'élèves peuvent intervenir auprès des chefs d'établissement pour évoquer tout sujet particulier et assurer une médiation à la demande du ou des parents concernés.

Vous souhaitez vous investir dans l'APIFA - Ronsard et devenir un membre actif ?

Vous pouvez nous rejoindre dès maintenant et nous aider à développer notre association pour offrir une scolarité épanouie à nos enfants !

Nous serons heureux de vous accueillir, de répondre à vos questions et attentes .

Les parents qui souhaitent s'impliquer activement à l'APIFA, peuvent contribuer en intégrant l'association, en proposant de nouveaux projets ou de nouvelles idées ou en donnant un coup de main ponctuel. Et les occasions sont fréquentes...

Vous êtes absorbés par la vie active, votre emploi du temps est très chargé, ou simplement vous ne souhaitez pas vous investir activement dans l'association, devenez simple adhérent.

Pour cela, prenez contact avec nous:

- ✓ soit en nous adressant votre demande via la rubrique Contact du blog Apifa-Ronsard:
<http://apifa-ronsard.e-monsite.com>
- ✓ soit par email au:
apifa.ronsard@gmail.com
- ✓ soit par courrier à l'adresse suivante:
A.P.I.F.A. – 13, chemin Pierre de Ronsard, 92400 Courbevoie



Ensemble, nous construisons l'école de nos enfants